



VOUS EXERCEZ DES MISSIONS SOUVENT SIMILAIRES À CELLES DES CONSERVATEURS.

Personnels de catégorie A, chargés de missions transversales ou de responsabilités d'encadrement, vous n'aviez, depuis 25 ans, comme unique perspective de carrière qu'un hypothétique accès à ce corps dont vous partagiez déjà, souvent, les fonctions, sans en avoir ni le salaire ni les perspectives de carrière.

LE SNASUB-FSU SE RÉJOIT DE LA CRÉATION DE LA HORS-CLASSE...

La création de ce nouveau grade répond à une des plus anciennes revendications de la profession. En première ligne dans ce combat, le SNASUB-FSU se réjouit de cette avancée fondamentale qui vous ouvre, enfin, de réelles perspectives professionnelles. Mais pour qu'aucun collègue ne parte en retraite sans avoir été promu, le SNASUB-FSU demande une augmentation substantielle des possibilités de promotion. Avec un taux de 14,5 %, en 2017 et 2018, au total, 69 collègues seulement ont pu être promus.

LE SNASUB-FSU REFUSE UNE RÉDUCTION DES POSSIBILITÉS D'ACCÈS AU CORPS DES CONSERVATEURS.

Pour le SNASUB-FSU, les bibliothécaires les plus anciens ne doivent pas être écartés par l'administration de la liste d'aptitude en conservateur, sous prétexte que la hors-classe leur serait plus profitable ! Que certains d'entre-vous s'interrogent sur l'opportunité de continuer à candidater pour la liste d'aptitude, est légitime, mais vous en exclure a priori, est inacceptable... même si, avec 7 possibilités pour 461 postulants en 2018, être promu conservateur demeure une loterie !

Le SNASUB-FSU s'oppose au « Programme action publique 2022 » qui menace gravement le paritarisme.

AVEC VOUS, LE SNASUB-FSU REVENDIQUE :

- un plan de requalification des emplois et de revalorisation des personnels des bibliothèques.
- la création d'un corps unique d'encadrement scientifique à trois grades, en A.
- une augmentation du taux de promotion en hors-classe et des possibilités d'accès au corps des conservateurs.
- une gestion transparente des carrières fondée sur des barèmes pour les promotions et les mutations.
- le dégel du point d'indice, sa revalorisation et sa réindexation sur les prix.
- la mise en œuvre effective des mesures salariales prévues par le protocole PPCR différées à 2019, au mépris des engagements.
- le retrait du RIFSEEP et l'intégration des primes, préalablement alignées sur le montant le plus favorable, dans le traitement indiciaire.
- l'attribution de postes et de budgets à la hauteur des besoins.
- le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel de la filière bibliothèques et, dans les BMC, de personnels scientifiques d'État.

29 > 06
NOV DÉC

POUR AGIR ENSEMBLE
Votez SNASUB-FSU !